

provinces ont une division de l'hygiène alimentaire; dans les autres provinces, des consultants en hygiène alimentaire font partie d'un plus vaste groupe de services relevant du ministère.

Enseignement de l'hygiène.—Un des premiers soucis des services de santé provinciaux est de stimuler l'intérêt à l'égard des exigences primordiales de l'hygiène publique. A cette fin, la plupart des services de santé provinciaux ont une division de l'enseignement de l'hygiène que dirige un «éducateur-hygiéniste» de profession employé à plein temps. Cette division peut aussi offrir des services consultatifs à la direction du ministère, aux organismes de santé locaux et aux associations bénévoles.

Laboratoires d'hygiène publique.—Le laboratoire d'hygiène publique a été l'un des premiers services que les provinces ont mis sur pied pour aider les départements de santé des villes à protéger la santé de leurs populations et à enrayer les maladies contagieuses. Les services publics des examens bactériologiques d'échantillons d'eau, de lait et d'aliments et les services cliniques de bactériologie et de pathologie spéciale, y compris les tests pour le compte des médecins et des hôpitaux, augmentent constamment. Les efforts qui se déploient pour coordonner les services de laboratoire d'hygiène publique et les services de laboratoire des hôpitaux et pour mettre des services de laboratoire à la disposition de la population rurale comptent parmi les initiatives récentes.

Sous-section 2.—Services préventifs municipaux d'hygiène publique

De façon générale, les autorités municipales d'hygiène publique sont chargées d'administrer et d'exécuter les règlements municipaux ayant trait à l'hygiène et de fournir directement divers services préventifs en matière de santé. Quoique la portée de ces services varie considérablement suivant les régions et les provinces, les programmes de base sont semblables et concernent l'hygiène du milieu, la suppression des maladies contagieuses, l'hygiène infantile, maternelle et scolaire, l'éducation sanitaire et les statistiques de l'état civil. Les municipalités font la collecte de la statistique de l'état civil qui sert à l'analyse et à l'établissement des programmes d'hygiène publique. Parmi les autres services de santé dispensés dans certaines municipalités on retrouve l'hygiène mentale, l'hygiène du travail, l'hygiène alimentaire de la collectivité et l'hygiène dentaire préventive. On met de plus en plus l'accent sur les mesures destinées à combattre les maladies chroniques, à allonger la période active de la vie humaine et à fournir une protection efficace en matière d'hygiène publique au secteur âgé de la population.

Services sanitaires.—Les services de santé municipaux, les services de santé municipaux-provinciaux, de même que les circonscriptions sanitaires des provinces ont participé à l'établissement de services d'hygiène publique locaux à plein temps dirigés par des médecins hygiénistes travaillant également à plein temps. La municipalité concernée administre et finance d'ordinaire, par l'entremise d'un Comité de santé municipal, les services locaux d'hygiène. Les services des circonscriptions sanitaires sont principalement destinés aux régions rurales; le personnel de ces services dessert les comtés ou d'autres groupements de municipalités et les responsabilités financières et administratives se partagent entre les autorités provinciales et locales. Quoique le partage des responsabilités varie suivant les provinces, les gouvernements provinciaux tendent à en assumer une part grandissante. Dans quelques provinces (surtout dans les provinces atlantiques), les districts locaux d'hygiène publique administrés par le gouvernement provincial dispensent des services sans que les citoyens des localités ne participent à leur gestion.

A la fin de 1965, 34 services de santé urbains et 190 services de santé ruraux fournissaient à plein temps des services d'hygiène publique à 6,400,000 et à 10,700,000 personnes respectivement. Le nombre total de services et de circonscriptions sanitaires à plein temps s'est élevé de 157 à 224 depuis 1948. Le personnel de base d'un service de santé urbain ou d'un service de santé rural se compose généralement d'un médecin-hygiéniste,